



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 57044

Texte de la question

M. André Santini attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la nécessité de revalorisation du statut des orthophonistes. La qualité de leur formation et leurs compétences ne sont pas remises en cause. Pourtant lorsqu'ils exercent au sein de la fonction hospitalière, ils ne peuvent bénéficier de statut de cadre A. Par ailleurs, la valeur du point n'a pas été réactualisé depuis le 1er novembre 1999. D'autre part, dans le cadre des négociations salariales, il conviendrait, dans un but simplificateur, de revenir à une grille de salaire unique, recouvrant l'ensemble de leur plan de carrière et prenant en compte l'ensemble de leurs compétences. Il lui demande donc quelles mesures elle envisage de prendre afin d'améliorer le statut de ces professionnels qui luttent tous les jours contre l'illettrisme et l'exclusion.

Données clés

Auteur : [M. André Santini](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57044

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 545

Question retirée le : 9 avril 2001 (Fin de mandat)